



Libérer le potentiel de l'économie bleue pour assurer le développement socioéconomique de l'Afrique australe

Problématique et choix de politiques

1. Contexte

La présente note d'information s'inspire d'une étude effectuée par le Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) intitulée : Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe et présentée lors de la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe tenue en septembre 2018 à Maurice.¹

2. Préambule

Le terme économie bleue est généralement utilisé pour décrire une vision intégrée de création de richesse et de développement socioéconomique axé sur les ressources des mers, dans le respect de leur durabilité économique et environnementale. L'économie bleue constitue un cadre organisationnel de développement, de politiques et programmes de gestion des ressources et de l'environnement qui

doit permettre aux pays d'ancrer leur développement sur les ressources naturelles des mers et des eaux intérieures (Colgan, 2017). Quoiqu'il n'existe pas de définition précise du terme économie bleue, certains analystes en font remonter l'origine à un rapport de 2010 du Club de Rome (Pauli, 2010), d'autres pensent que son origine se trouve dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en septembre 2012 suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans le cadre des objectifs de développement durable, l'objectif 14 vise explicitement à assurer l'exploitation durable des ressources des océans et des mers et sert de base à diverses initiatives internationales actuelles ciblant une exploitation optimale et viable de ces ressources. L'économie bleue offre toutes sortes de possibilités pour éliminer la pauvreté (objectif 1) ; améliorer la sécurité alimentaire et éliminer la faim (objectif 2) et garantir l'accès de tous à de l'eau potable (objectif 6). L'Union africaine a reconnu l'importance stratégique de l'économie bleue pour la création d'emplois, la transformation socioéconomique et la croissance durable en la désignant comme nouvelle frontière de la renaissance africaine dans son Agenda 2063.² L'Afrique devrait obtenir un maximum de bénéfices de l'exploitation des ressources de ses écosystèmes aquatiques et marins et des ressources

¹ Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe tient à remercier Mme Tumaini Shabani Gurumo, qui a préparé l'étude en référence. L'Afrique australe désigne essentiellement les États membres de la Communauté de développement économique de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

² Voir : <https://au.int/fr/agenda2063>.

qui y sont associées en vue de son développement socioéconomique durable. C'est en appui à cette vision que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a publié en 2016 une brochure intitulée : L'économie bleue en Afrique : Guide pratique (CEA, 2016), qui plaide pour une approche plurisectorielle de l'économie bleue et présente un guide d'étape pour la formulation de politiques à tous les niveaux.

Le concept d'économie bleue vise donc essentiellement à promouvoir la croissance économique et l'inclusion sociale, la protection et l'amélioration des conditions de vie, tout en assurant non seulement la durabilité environnementale des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources connexes, mais aussi la réalisation de la prospérité à long terme grâce

à leur conservation et à leur gestion durable. Une croissance particulièrement forte est attendue de l'aquaculture maritime, de l'énergie éolienne en mer, de la construction et de la réparation navales, des activités portuaires et de la transformation des produits halieutiques. Par ailleurs, l'administration et la gestion des ressources par l'État font partie intégrante de la chaîne de valeur de l'économie bleue. Les eaux des mers et les eaux intérieures offrent donc des possibilités de développement socioéconomique grâce aux diverses chaînes de valeur reposant sur les activités économiques liées à la mer. Le tableau 1 ci-dessous présente les secteurs d'activité liés à la mer, établis et émergents.

Tableau 1
Secteurs d'activité liés à la mer, établis et émergents

Établis	Émergents
Pêches de capture	Aquaculture marine
Transformation des produits de la mer	Pétrole et gaz en eaux profondes et très profondes
Transport maritime	Éolien en mer
Activités portuaires	Énergies renouvelables d'origine marine
Construction et réparation navales	Exploitation minière de l'eau de mer et des fonds marins
Pétrole et gaz en eaux peu profondes	Sécurité et surveillance maritimes
Fabrication et construction maritimes	Biotechnologie et bioprospection marines
Tourisme maritime et côtier	Produits et services maritimes de haute technologie
Services aux entreprises des secteurs maritimes	Autres
Recherche-développement et enseignement maritimes	
Dragage	

3. Problématique

L'Afrique australe est abondamment dotée en ressources océaniques et en ressources en eaux intérieures qui offrent une variété de possibilités de développement économique. La région bénéficie d'ores et déjà de contributions des secteurs de l'économie bleue, en particulier des pêches, du transport maritime, du tourisme maritime et côtier et des industries extractives. Toutefois, il existe un potentiel inexploité pour d'autres activités industrielles au sein des secteurs afin d'élargir et d'étendre davantage les chaînes de valeur. En outre, les immenses avantages qui pourraient être tirés de l'océan indien et de l'océan atlantique restent

inexploités en raison des difficultés opérationnelles. Pourtant, ces mesures pourraient contribuer à remédier au sous-développement, à l'insécurité alimentaire, au chômage, à la pauvreté et aux inégalités (CEA, 2017). Ils pourraient en même temps aider à surmonter le sous-développement, l'insécurité alimentaire, le chômage, la pauvreté et les inégalités (CEA, 2017). Si les ressources océaniques et en eaux intérieures sont utilisées depuis des temps immémoriaux – essentiellement pour la pêche, le transport maritime et le tourisme maritime et côtier, rapportant une contribution substantielle aux conditions de vie des sociétés côtières et aux recettes nationales des pays insulaires et côtiers – la plupart des pays d'Afrique australe n'ont pas encore

pleinement exploré leur contribution et n'en ont pas fait une priorité en tant que point d'ancrage du développement. Les ressources de l'économie bleue ne devraient pas seulement bénéficier aux pays insulaires et côtiers, mais aussi aux pays sans littoral (encadré 1). En outre, les activités de l'économie bleue ne se limitent pas aux eaux ; elles englobent des activités issues de la collaboration entre pays

côtiers, insulaires et intérieurs. Cette collaboration est indispensable pour tirer parti des chaînes régionales de valeur économique de l'économie bleue. Dans la plupart des pays, qu'ils soient insulaires, côtiers ou intérieurs, il existe encore un fossé entre le potentiel de développement et la pleine exploitation des abondantes ressources océaniques.

Encadré 1

Les pays sans littoral dans la chaîne de valeur de l'économie bleue

Les pays sans littoral :

- Ont des voies d'eau navigables, lacs et fleuves, qui sont aussi riches en ressources. Les eaux de ces lacs et de ces fleuves s'étendent jusque dans certains États côtiers, ce qui offre des possibilités de coopération, comme l'envisage le programme de développement industriel et économique inclusif de l'économie bleue;
- S'intéressent aux mers et aux océans pour les besoins de leur commerce international (transport de marchandises) et de leur sécurité alimentaire (pêches). Ils doivent jouer un rôle semblable à celui des États côtiers et insulaires dans la protection et la préservation de l'écologie marine. L'élimination non réglementée et mal gérée des produits chimiques nocifs provenant des activités industrielles et domestiques contribue fortement à la pollution du milieu marin.

Ces pays peuvent appuyer les États côtiers et insulaires dans les activités de l'économie bleue liées aux chaînes de valeur économique régionales. Si les États côtiers disposent de ports maritimes, les pays sans littoral ont des ports intérieurs ou ports secs, avec des installations de stockage pour la réception de marchandises ou leur transit vers d'autres destinations. La construction et la fabrication d'équipements embarqués, la fabrication de pièces de navires et la formation du personnel portuaire et de bord est un autre domaine pour les chaînes de valeur économiques régionales. Disposer dans la région de formations et d'équipements de qualité serait utile pour faire des économies sur les coûts de la production et des services, tout en étant bénéfique pour les pays sans littoral.

De plus, les pays sans littoral :

Peuvent améliorer leurs infrastructures de transport et de transit terrestre pour assurer en temps voulu les connexions requises pour le commerce de biens et de services, ce qui est important pour la compétitivité commerciale de la région;

- Peuvent participer activement dans les affaires maritimes dans la région et au-delà, ce qui est l'occasion d'apprendre des meilleures pratiques, de faire le bilan des expériences et de rencontrer de nouvelles possibilités de développement durable grâce à l'économie bleue ;
- Peuvent collaborer avec les États côtiers dans le cadre des projets et activités stratégiques de l'économie bleue qui peuvent leur bénéficier également, offrant ainsi des possibilités de développement régional inclusif.

Source : Basé sur des informations contenues dans l'étude : Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe, septembre 2018.

Selon une étude menée en Afrique australe (CEA,2018), de vastes ressources de l'économie bleue peuvent en effet ancrer le développement socioéconomique, à la diversification économique industrielle et la transformation structurelle des États côtiers, des États aux liaisons terrestres, sans littoral et insulaires. Cela peut se faire par le biais d'utilisations

économiques établies de l'océan et d'autres activités émergentes, telles que celles liées à l'extraction pétrolière et gazière en mer, à l'exploitation des minéraux en eau profonde, au développement des énergies renouvelables, à l'aquaculture, à la biotechnologie et à la recherche et développement, ainsi qu'à leurs chaînes de valeur connexes. Les

eaux intérieures sous forme de lacs, de rivières, de zones humides et d'autres réservoirs contribuent également au développement socioéconomique et à la durabilité de l'environnement par la pêche et l'aquaculture, le tourisme, la navigation, l'exploitation minière, l'énergie (production hydroélectrique), la séquestration du carbone, la filtration de l'eau, la régulation de la température et la régulation atmosphérique. Alors que la région s'efforce de relever les défis socioéconomiques, les possibilités offertes par l'économie bleue doivent donc être exploitées par tous les États, quelle que soit leur proximité des ressources en eau océaniques ou intérieures, afin de soutenir l'industrialisation et le développement. L'expérience de la manière dont les pays de l'Association des pays riverains de l'océan Indien, grâce à la collaboration et à une approche harmonisée, peuvent tirer un immense profit des ressources océaniques est instructive. Bien que de manières différentes, ces pays utilisent la mer pour le développement économique et pour la protection de l'écosystème marin. Par exemple, Maurice et les Seychelles utilisent la mer comme colonne vertébrale de leurs secteurs du tourisme et des services financiers. L'approche adoptée par les Seychelles pour l'exploitation des ressources de l'économie bleue, qui vise à stimuler la diversification économique, à créer des emplois de grande valeur, à assurer la sécurité alimentaire et à promouvoir l'utilisation durable des ressources marines et côtières, a permis au pays de générer des opportunités économiques pour ses citoyens.

Géographiquement, l'Afrique australe se trouve sur l'une des plus importantes routes maritimes du monde entre l'océan indien et l'océan atlantique. Alors que plus de 80 % du commerce mondial en volume est transporté à bord de navires et géré par des ports maritimes dans le monde entier (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2017), les ports régionaux restent peu compétitifs en raison de problèmes de capacité et d'efficacité. Des investissements délibérés dans les infrastructures et services maritimes amélioreront le temps d'immobilisation des navires et, partant, la compétitivité. La disponibilité d'équipements de chargement et de déchargement renforcera aussi la compétitivité des ports et des services régionaux, ce qui rapporterait des avantages économiques aux pays de la région.

Les capacités en ressources humaines et les innovations technologiques sont aussi importantes pour assurer la compétitivité de l'industrie de construction et de réparation des navires. Le manque de personnel qualifié dans ce secteur demeure un problème pour tous les pays. Les secteurs touristiques côtiers et maritimes, par exemple, ont généralement du mal à intéresser et conserver du personnel qualifié. De même, on estime qu'il va manquer jusqu'à 147 500 officiers de marine d'ici 2025 (CNUCED, 2017). Investir dans l'éducation et les centres de formation d'excellence pour les professions maritimes créerait donc des opportunités d'emplois bleus décents pour une population jeune en pleine croissance. Les visites et certifications de navires, la déconstruction des navires, la fabrication d'équipements pour les ports et les navires et la construction d'infrastructures figurent parmi les principales activités économiques concernant le transport maritime qui pourraient offrir des possibilités de mettre en place et de consolider des industries dans la région. Mais le manque de culture de l'innovation ne favorise pas l'entreprenariat et la création de nouveaux produits dans toute la chaîne de valeur de l'économie bleue.

La pénurie de professionnels maritimes freine l'accélération du développement des secteurs industriels de l'économie bleue. Le manque de professionnels des affaires maritimes dans les organes légiférants et au niveau de la prise de décisions, par exemple, limite le rythme de développement du secteur. Néanmoins, la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Union africaine, 2012) a servi de base à la sensibilisation aux activités économiques maritimes et au développement d'une économie bleue viable et prospère d'une manière sûre et écologiquement durable. Les professionnels de l'économie bleue doivent piloter les programmes et les politiques pour en accélérer la réalisation.

On estime que 90 % des pêcheurs du monde vivent dans les pays en développement et qu'environ 38 % de la production mondiale de poisson et de fruits de mer font l'objet d'échanges commerciaux internationaux. Investir dans les flottes de pêche et dans la création d'industries à valeur ajoutée pour les produits de la mer est essentiel pour tirer pleinement parti du potentiel de l'économie bleue en matière de création d'emplois dans les communautés côtières

et pour la croissance des micro, petites et moyennes entreprises. Dans la plupart des États côtiers et insulaires, les communautés locales sont fortement impliquées dans la pêche, mais à petite échelle. Leurs activités se limitent à des ressources facilement accessibles le long de la côte. Ces communautés devraient avoir la possibilité de prendre de l'expansion grâce à l'appui de fournisseurs de services financiers qui offrent des programmes d'aide financière bien calibrés. En outre, des flottes de pêche régionales pourraient être mises en place pour assurer la sécurité et contribuer à éliminer les problèmes posés par la pêche non autorisée et excessive par les navires étrangers.

Le tourisme maritime et côtier offre des perspectives de croissance et de créations d'emplois, surtout s'il s'appuie sur une collaboration entre les pays. C'est une part importante du tourisme mondial qui rapporte déjà beaucoup aux économies des pays côtiers et insulaires. En 2016, la contribution du tourisme aux produits intérieurs bruts de l'Afrique du Sud, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles était respectivement de 9, 13, 26 et 58 %. La même année, le secteur employait 715 500 personnes en Afrique du Sud, 225 000 à Madagascar, 43 000 à Maurice et 13 000 aux Seychelles (Conseil mondial pour les voyages et le tourisme, 2017). Si le secteur était fortement intégré, la contribution à l'emploi serait renforcée le long des chaînes de valeur des produits. Les gigantesques paquebots de croisière qui naviguent sur les océans devraient être soutenus par des infrastructures adaptées et encouragés à créer des emplois grâce à des liens avec les micro, petites et moyennes entreprises locales dans le cadre de leurs chaînes d'approvisionnement en intrants et extrants. En outre, la promotion d'un tourisme durable devrait ancrer le secteur. Le tourisme durable favorise la conservation et l'utilisation durable du milieu marin et des espèces marines tout en générant des revenus pour les communautés locales, réduisant ainsi la pauvreté. La participation active des communautés locales le long de la chaîne de valeur réduit les fuites et les délocalisations à mesure que les revenus circulent dans l'économie locale.

L'exploitation des ressources pétrolières et gazières apporte une contribution extrêmement importante à la croissance économique et au développement. Les contrats pour la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz en mer doivent être formulés

soigneusement pour offrir aux communautés locales des opportunités de transferts de qualifications, de mise en place d'industries, de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté. Les raffineries de pétrole, l'entretien et la gestion des oléoducs et des gazoducs, la distribution du gaz sont parmi les secteurs des chaînes de valeur du gaz et du pétrole auxquels des investissements devraient être consacrés. D'autres secteurs à valeur ajoutée, tels que la fabrication de savon et de produits chimiques, pourraient être promus en tant qu'activités secondaires grâce à des politiques de promotion de la valeur ajoutée locale et du contenu local.

La recherche, l'innovation et le développement sont essentiels pour la création de la valeur locale et la transformation des produits de l'économie bleue, y compris dans des secteurs comme la recherche marine et la biotechnologie. Il faudrait leur accorder un rang de priorité élevé dans les budgets nationaux afin de pouvoir déterminer les domaines importants et planifier de nouveaux développements, tels que l'exploitation minière des fonds marins, les énergies marines renouvelables et la biotechnologie. Le marché mondial des produits et procédés biotechnologiques marins est actuellement estimé à 4,6 milliards de dollars et devrait croître (CNUCED, 2014), offrant ainsi d'importantes perspectives commerciales aux entrepreneurs des États côtiers et insulaires. La recherche scientifique et les laboratoires sont nécessaires au développement des industries pharmaceutiques qui utilisent des ressources génétiques marines ayant une valeur commerciale dans le monde entier. L'exploitation minière des fonds marins est une autre opportunité émergente qui exige une recherche et des investissements considérables, tandis que l'énergie marine durable est vitale pour le développement socioéconomique, ainsi que pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets.

Comme on l'a déjà indiqué, l'économie bleue reconnaît les limites économiques et environnementales et, par conséquent, les effets des changements climatiques sont une considération importante. Ces derniers temps, le changement climatique est devenu la plus grande menace environnementale et ses effets connexes liés à la mer comprennent l'élévation du niveau de la mer, les changements dans la chimie des océans (acidification) et les changements de température. De tels changements ont un impact

sur l'utilisation économique des mers ; par exemple, des températures chaudes peuvent entraîner la migration des stocks de poissons et donc affecter l'industrie de la pêche. Des investissements dans la technologie, l'infrastructure, les propriétés riveraines et les systèmes côtiers seront nécessaires pour relever ces défis liés aux changements climatiques. La collaboration entre les États sera également nécessaire pour relever le défi mondial.

Une forte volonté politique de la part des dirigeants régionaux sera primordiale pour la réussite de la mise en œuvre des programmes de l'économie bleue. Certains engagements des États membres de la SADC en faveur de l'économie bleue sont présentés ci-dessous (encadré 2).

Encadré 2

Déclarations d'intention des dirigeants au sujet des progrès d'une économie bleue durable

L'Angola : s'est engagé à faire de l'économie bleue un mécanisme de réalisation du développement socioéconomique et culturel durable.

Les Comores : se sont engagées à mieux gérer l'économie maritime pour contribuer à éradiquer la pauvreté, à créer des emplois, à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la gestion des écosystèmes et des déchets.

Madagascar : a annoncé une activité plurisectorielle de mise en œuvre d'une stratégie maritime de renforcement de la sécurité, d'amélioration du transport maritime, de valorisation adéquate des pêches et de création d'emplois pour les jeunes dans l'économie bleue.

Le Malawi : s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour les innovations techniques et la conservation des écosystèmes, en favorisant les meilleures pratiques et les progrès scientifiques pour une exploitation viable des eaux intérieures.

Maurice : s'est engagé à restaurer les récifs coralliens dégradés en multipliant de 18 à 30 les pépinières de corail, à effectuer un recensement de ses ressources marines pour identifier les nouvelles espèces et leur potentiel et à assurer le suivi et le rétablissement des herbiers marins.

Le Mozambique : a mis en lumière sa politique et stratégie de 2017 au sujet de la mer qui prévoit notamment la mise en place d'un observatoire de l'économie bleue chargé de coordonner, d'harmoniser et de maximiser l'exploitation de la mer.

La Namibie : a mis en lumière sa stratégie 2017-2022 pour l'économie bleue qui doit traiter du développement de l'exploitation minière des ressources marines, du développement du tourisme et des infrastructures et services portuaires et éliminer les pêches illicites, non déclarées et non réglementées.

Les Seychelles : se sont engagées à former plus de femmes pour qu'elles participent à l'économie bleue et à coopérer avec les divers acteurs des différents secteurs pour promouvoir une économie bleue transparente et durable qui bénéficie aux populations.

L'Afrique du Sud : a mis en exergue son Opération « Phakisa », qui veut dire « se dépêcher » et signifie que le pays veut agir d'urgence pour libérer le potentiel économique d'une économie bleue durable.

La République-Unie de Tanzanie : s'est engagée à intégrer l'économie bleue, le changement climatique et la durabilité de l'environnement dans sa planification du développement.

La Commission de l'Union africaine : s'est engagée à faire de l'économie bleue un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

La CEA : a publié un Guide pratique sur l'économie bleue qui exhorte les pays d'Afrique à mieux intégrer l'économie bleue dans leurs plans, stratégies, politiques et lois de développement national.

Source : Conférence sur l'économie bleue durable, Nairobi (Kenya) novembre 2018.

La présence d'un tel leadership visionnaire prêt à faire avancer le programme de développement économique de l'économie bleue est primordiale. Les pratiques exemplaires démontrent que le processus de promotion et de gestion des initiatives de l'économie bleue exige une gouvernance institutionnelle de haut niveau et spécialisée pour coordonner les décisions et les activités.

En plus de ces engagements, certains pays ont mis en place au sein de l'État des structures chargées particulièrement des questions relatives à l'économie bleue. En Afrique du Sud, par exemple, le cabinet présidentiel est spécialement responsable de la coordination de l'initiative de l'économie bleue et le ministère de la planification, du suivi et de l'évaluation est à la pointe de la coopération entre les divers ministères concernés. De même, Maurice a mis en place un ministère de l'économie océanique, des ressources marines, des pêches et du transport maritime chargé de la conservation et de l'exploitation des mers pour le développement durable et un département de l'économie océanique au sein du conseil de l'investissement chargé de coordonner les projets de l'économie bleue. Aux

Seychelles, le ministère des finances, du commerce et de l'économie bleue est responsable notamment des principales activités en la matière. Toutes ces structures administratives responsables de l'économie bleue sont essentielles pour assurer la réussite des initiatives de chaque pays dans ce domaine.

Pour assurer une exploitation pleine et durable de tout l'éventail d'opportunités qu'offre l'économie bleue, il faut surmonter correctement les problèmes de l'accès au marché et de la concurrence, des économies d'échelle et de gamme, de la dégradation de l'environnement, du changement climatique, des mesures du secteur, de la sécurité maritime, des capacités en ressources humaines et des technologies. Les problèmes environnementaux liés à la nature et aux facteurs humains, tels que la surexploitation des ressources, la pollution marine croissante, la pêche illégale, la perte de biodiversité et les impacts du changement climatique mondial, doivent être pris en compte dans les stratégies de promotion et de gestion de l'économie bleue. Les défis internes et externes communs auxquels sont confrontés les États côtiers et les États intérieurs sont résumés dans le tableau 2.

Tableau 2

Défis liés à l'exploitation des possibilités de l'économie bleue

1	Connaissance insuffisante de l'importance et du potentiel économiques de l'économie bleue
2	Préoccupation de durabilité environnementale
3	Sûreté et sécurité maritimes
4	Accès limité aux technologies et faibles niveaux de qualifications
5	Absence de dirigeants clairvoyants en matière d'économie bleue
6	Cadres juridiques, réglementaires et institutionnels mal conçus
7	Manque de fonds pour des projets utiles d'économie bleue
8	Infrastructures portuaires et de transport médiocres
9	Collaboration limitée entre les pays côtiers et sans littoral
10	Capacité insuffisante pour respecter les normes
11	Accès insuffisant aux renseignements sur les marchés
12	Incitations insuffisantes pour promouvoir les initiatives de l'économie bleue
13	Soutien limité aux petites et moyennes entreprises

Source : Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe, septembre 2018.

4. Choix de politiques

Pour exploiter avec succès l'économie bleue aux fins du développement socioéconomique, les États devraient tirer parti des besoins internationaux croissants en ressources et services océaniques tout en restant conscients de leurs avantages concurrentiels nationaux. Outre l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de cadres efficaces de gestion et de gouvernance des océans pour assurer la durabilité des ressources marines, ils devraient combler les lacunes des cadres politiques, juridiques et réglementaires, renforcer la collaboration régionale et renforcer les compétences et les capacités dans le secteur. Les cadres régionaux et nationaux de l'économie bleue offrent l'occasion d'élaborer une approche intégrée de l'utilisation et de la gestion des ressources marines.

Cadres politiques, juridiques et réglementaires

Les États devraient élaborer des politiques et des cadres juridiques et réglementaires pour l'économie bleue et les intégrer dans leurs visions et stratégies nationales de développement. Cela facilitera la réorientation globale des politiques, plans et stratégies de développement nationaux afin d'intégrer les possibilités de l'économie bleue comme principaux moteurs du développement économique pour l'emploi, l'élimination de la pauvreté et l'industrialisation inclusive. Il fournirait également au secteur une plate-forme pour ancrer efficacement le développement.

L'élaboration de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels complets pour les secteurs de l'économie bleue permettra la connectivité de divers secteurs économiques océaniques et liés à l'océan et la coordination de diverses activités de l'économie bleue dans les pays, ainsi que dans la région. En outre, en veillant à ce que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux d'économie bleue s'inspirent à la fois du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les États accéléreraient la réalisation des objectifs du développement durable. Les cadres et stratégies nationaux de l'économie bleue, élaborés dans le cadre d'un processus pleinement consultatif, devraient inclure des programmes complets de développement des compétences afin de créer des « compétences bleues » pour soutenir le secteur en

expansion. Ces cadres devraient comprendre des stratégies de participation active du secteur privé à la direction du développement industriel.

Collaboration multipartite

Promouvoir la coopération et l'intégration des parties prenantes pour formuler des stratégies et activités de l'économie bleue devrait faire partie des stratégies nationales et régionales. Ceci donnera confiance à toutes les parties concernées, améliorera la cohésion sociale et la stabilité politique et permettra de prendre des décisions efficaces et éclairées au fur et à mesure de la réalisation des programmes. La formulation de cadres et stratégies facilitant la participation du secteur privé aux opportunités créées par l'économie bleue favorisera les investissements du secteur privé, les innovations et la croissance des petites et moyennes entreprises sur toutes les chaînes de valeur de l'économie bleue. Le secteur privé pourra alors proposer aux gouvernements de la région des investissements dans ce secteur, en tirant parti de cet environnement économique favorable.

Favoriser la collaboration entre États côtiers, insulaires et enclavés, pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'économie bleue, grâce à un cadre politique régional global, consolidera les chaînes de valeur régionales et permettra aux pays de bénéficier ensemble de l'économie bleue. Cette collaboration pourrait avoir lieu à trois niveaux : collaboration structurelle, en travaillant de concert sur les projets ; harmonisation des règles, notamment celles concernant la propriété intellectuelle ; mise en commun de ressources financières pour investir dans des projets plus importants.

Perspective régionale

Un cadre de politique régionale harmonisé devrait comprendre des stratégies visant à relever collectivement les défis communs en matière d'environnement (y compris ceux liés aux changements climatiques) et de sécurité maritime. Il devrait également prévoir l'alignement des cadres administratifs et des programmes de recherche, d'innovation et de développement de l'économie bleue et des stratégies de développement des compétences de l'économie bleue. La collaboration facilitera la création de centres d'excellence régionaux

pour la technologie et le développement des compétences (renforcement des capacités, éducation et formation, carrières bleues et égalité des sexes).

Une approche régionale du secteur générera des économies d'échelle et d'envergure pour les entreprises. Les économies d'échelle permettront d'accroître sensiblement la production et l'efficacité tout en améliorant la compétitivité des coûts. Une approche régionale de collaboration devrait être renforcée par l'institutionnalisation d'une plateforme de partage des expériences. Ainsi, les États qui ont progressé dans l'intégration de l'économie bleue dans leurs plans nationaux de développement, tels que Madagascar, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud, peuvent partager leurs expériences avec le reste de la région en matière d'adaptation. Par exemple, l'expérience des Seychelles en matière de mobilisation des ressources intérieures pour des projets d'économie bleue, impliquant l'utilisation d'obligations bleues et la conversion de la dette pour la conservation, pourrait être partagée avec d'autres pays. De même, d'autres États de la région pourraient envisager d'adopter une stratégie visant à créer des véhicules spéciaux pour conduire le secteur, comme cela a été fait aux Seychelles et en Afrique du Sud.

Une approche régionale sera essentielle pour faciliter le développement d'infrastructures régionales prioritaires, mais coûteuses, y compris les ports secs et côtiers et les transports intérieurs (routiers, ferroviaires et fluviaux), en exploitant des méthodes de financement novatrices telles que les partenariats public-privé, les échanges de ressources naturelles et d'infrastructures, les fonds de pension, les envois de fonds des diasporas, les obligations pour infrastructures, les obligations bleues, les fonds souverains. Les communautés économiques régionales et les partenaires de développement sont au cœur d'une approche régionale de la gestion des ressources de l'économie bleue.

5. Conclusion

La demande croissante de produits et services du secteur de l'économie bleue, tels que les protéines de poisson, les fruits de mer, l'énergie propre, les ports maritimes et intérieurs, les navires et les gens de mer, offre des possibilités de croissance et de création d'emplois pour ancrer les moyens de subsistance des citoyens des pays côtiers, insulaires, sans littoral et terrestres. L'économie bleue est un panier d'opportunités de croissance qu'il faut exploiter. Les priorités stratégiques de la feuille de route pour une exploitation durable devraient inclure la création de cadres politiques, juridiques et réglementaires harmonisés en Afrique australe et de stratégies coordonnées pour la technologie, les compétences, la recherche, l'innovation et le développement afin de favoriser les économies d'échelle et de gamme. L'élaboration de programmes de formation technique et professionnelle dans l'enseignement bleu est impérative et devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie régionale globale et intégrée de développement des compétences bleues.

Toutefois, ces possibilités de croissance et de développement de l'économie bleue font face à d'importantes pressions concurrentielles exercées par des marchés mondiaux bien développés, y compris les changements technologiques et les cycles économiques. Pour y faire face, il faut accélérer la mise en œuvre des projets en disposant d'informations complètes sur l'environnement opérationnel. Les secteurs de l'économie bleue, qu'ils soient matures ou en évolution, ont besoin d'une approche de planification holistique.

Références

Union africaine (2012). 2050 Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050. Disponible sur le site : https://www.au.int › files › 30930-doc-2050_aim_strategy_fr_0.

Colgan, C.S. (2017). (en anglais) The Blue Economy of the Indian Ocean: Context and Challenge. *Journal of Indian Ocean Rim Studies*, vol. 1 (May 2017).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Pêches. Disponible sur le site : <http://www.fao.org/fisheries/fr/>.

CEA (2012). Rapport économique sur l'Afrique australe 2011. Addis-Abeba.

CEA (2016). L'économie bleue en Afrique : Guide pratique. Disponible sur le site : <http://repository.uneca.org/handle/10855/23073>.

CEA (2017). (en anglais) : Economic growth, inequality and poverty in Southern Africa: issues and policy options. Addis Ababa.

CEA (2018). (en anglais) Blue Economy, Inclusive Industrialization and Economic Development in Southern Africa, présenté lors de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental d'experts, Maurice, septembre 2018.

Grey, E. (2018). (en anglais) Can landlocked countries develop a blue economy? Disponible sur le site : https://ship.nridigital.com/ship_technology_mar18/can_landlocked_countries_develop_a_blue_economy.

OCDE (2016). L'économie de la mer en 2030. Disponible sur le site : <https://www.oecd.org/fr/publications/l-economie-de-la-mer-en-2030-9789264275928-fr.htm>.

Pauli, G. (2010). (en anglais) The Blue Economy. Taos, New Mexico: Paradigm Publications.

Conférence sur l'économie bleue durable, Nairobi, novembre 2018. Voir le Bulletin (en anglais) :

<https://enb.iisd.org/oceans/blueeconomy/2018/html/enbplus208num31e.html>.

CNUCED (2014). (en anglais) The Oceans Economy: opportunities and challenges for small island developing States. Genève.

CNUCED (2017). (en anglais) Review of Maritime Transport 2017. Genève.

Conseil mondial pour les voyages et le tourisme (2017). (en anglais) Travel and tourism economic impact 2017.

